



MAIRIE D'APCHAT
LE BOURG
63420 APCHAT

Tél : 04 73 71 80 07

mairie.apchat@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (article L 2121-14).

Le compte administratif 2021 a été voté le 15 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (recette d'assainissement, estives) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	78 113.72 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	64 767.87 €	Recettes des services	5 113.41 €
Autres dépenses de gestion courante	17 585.64 €	Impôts et taxes	138 586.28 €
Dépenses financières	0.00 €	Dotations et participations	90 050.11 €
Dépenses exceptionnelles	838.22 €	Autres recettes de gestion courante	17 361.98 €
Atténuation de produits	3 124.31 €	Recettes exceptionnelles	1 921.00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	4,32 €
Total dépenses réelles	164 429.76 €	Autres recettes - Atténuation de charges	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 552.00 €	Total recettes réelles	253 037.10 €
Virement à la section d'investissement	0,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 684.90 €
Total général	169 981.76 €	Total général	256 722.00 €

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2021

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe foncière propriétés bâties	152 704.00 €	40,38 %	61 661.88 €
Taxe foncière propriétés non bâties	64 711.00 €	79,00 %	51 121.69 €
TOTAL	217 415.00 €	-	112 783.57 €

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à 35h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Remboursement d'emprunts	0.00 €	FCTVA	16 092.83 €
Travaux de bâtiments (ancienne école Achat,)	148 768.72 €	Affectation (mise en réserve)	189 331.49 €
Travaux de voirie	151 210.32 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres travaux (outillage, informatique, mobilier urbain, matériel cuisine, restauration registres, bouche incendie, extincteurs, Eclairage Public, étude ancienne école Achat, reprise concessions cimetièrre et plan)	14 823.76 €	Taxe aménagement	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 684.90 €	Emprunt	100 000.00 €
		Caution	330.00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	4 094.00 €
Total général	318 487.70 €	Total général	309 848.32 €

c) Les principaux travaux de l'année

- Travaux réhabilitation ancienne école Achat (140 171 €)
- Cimetière : procédure reprise des concessions (2 025 €)
- Voirie 2020 : Chazelles-Zanières (82 482 €)
- Voirie 2021 : Route de Perpezat (65 596 €)
- Aménagements locatifs (8 597 €)
- Abords et parking mairie (3 132 €)
- Adressage des voies (1 638 €)
- Salle polyvalente : DAE + réfection mur (3 554 €)
- Mairie : changement fenêtres (6 600 €)

d) Les subventions d'investissements perçues

Néant

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2021 : 169 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	972.96 €
Produits des impositions directes / population	820.04 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 497.26 €
Dépenses d'équipement brut / population	1 862.74 €
Encours de la dette / population	591.76 €
DGF / population	459.40 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	39.39 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	64.98 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	124.41 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	39.52 %

f) Etat de la dette

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Date 1 ^{ère} échéance
Crédit Agricole	100 000 €	07/05/2021	07/05/2031	0,30 %	Fixe	07/05/2022